

Communiqué de presse

Conseil national / transparence : révision du droit parlementaire

Lobbying et conflits d'intérêts au Parlement: les zones d'ombre restent importantes

Berne, le 28 mai 2018 – Le Conseil national a voté aujourd'hui sur plusieurs modifications du droit parlementaire. Avec le compromis au rabais qui se dessine au Parlement, l'objectif premier du projet – instaurer davantage de transparence et réduire le risque de corruption dans les Chambres fédérales – passe à la trappe. En effet, les parlementaires pourront continuer à ne pas publier des liens d'intérêts délicats, même extrêmement bien rémunérés, et les lobbyistes à offrir de somptueux cadeaux ou des voyages tout frais payés pour exercer indûment leur influence. De la sorte, il restera difficile voire impossible, pour les citoyens et citoyennes, de savoir qui tire les ficelles à l'arrière-plan, et avec quels moyens, pour intervenir dans la prise de décisions sous la Coupole fédérale.

Le Parlement examine ces jours-ci plusieurs modifications du droit parlementaire qui seront très probablement adoptées durant la session en cours. Après les décisions prises aujourd'hui par le Conseil national, il est clair que les réformes n'aboutiront à aucune amélioration majeure de la transparence des liens d'intérêts. Dans ces circonstances, Martin Hilti, directeur de Transparency International Suisse, parvient à la conclusion suivante:

«Les changements apportés sont infinitésimaux et clairement insuffisants. Il est grand temps que le Parlement prenne au sérieux les problèmes posés par le lobbying et les liens d'intérêts, notamment en ce qui concerne les mandats supplémentaires et l'acceptation de cadeaux ou de voyages payés. À défaut, le danger est que l'intégrité et la crédibilité des représentants du peuple s'effritent aux yeux des citoyens.»

Les mandats rémunérés et les voyages offerts restent frappés du sceau du secret

Les données supplémentaires qui devront désormais figurer dans le registre des intérêts des deux Chambres sont nettement insuffisantes. Le Conseil national se montre toujours récalcitrant envers toute amélioration de la transparence, aussi minime soit-elle. De la sorte, le caractère onéreux ou gracieux des mandats de défense des intérêts reste une donnée secrète, ce qui est d'autant plus problématique qu'il peut s'agir de montants à six chiffres pour les mandats rémunérés. En outre, le droit ne prévoit toujours pas de mesures ou de possibilités de contrôle pour les cas où un député-e n'honorerait pas ou pas entièrement son obligation de signaler ses intérêts, comme cela s'est déjà produit à plusieurs reprises.

Certes, les modifications apportées au droit parlementaire contraignent les député-e-s à inscrire dans un registre public les voyages officiels à l'étranger effectués aux frais du parlement. En revanche, il est toujours admis que des groupes d'intérêts paient des voyages aux membres du parlement ou leur offrent des cadeaux ou des forfaits VIP exclusifs, sans que ces avantages doivent être déclarés. Après les scandales récents, comme les vols en hélicoptère ou les voyages gratuits à l'étranger de plusieurs jours offerts à des parlementaires, il est littéralement incompréhensible que les Chambres fédérales refusent à nouveau de se doter d'un code de conduite contraignant, qui est pourtant la norme depuis de longues années dans toute organisation bien gérée de Suisse.

La Suisse à la traîne

Le dispositif mis en place par le droit parlementaire pour instaurer la transparence et éviter les conflits d'intérêts présente des déficiences par rapport à la législation d'autres pays, et ne satisfait ainsi pas

aux normes internationales. Ainsi, le Groupe d'États contre la corruption du Conseil de l'Europe (GRECO) a identifié des lacunes considérables, par exemple en matière de publication et de contrôle des conflits d'intérêts potentiels, et formulé des recommandations pour les combler. Or, notre Parlement n'a pas tenu compte de la plupart d'entre elles ou a refusé de les mettre en œuvre.

Accès des lobbyistes: le problème demeure

Dans un objet distinct, la Commission des institutions politiques du Conseil des États, chargée de l'examen préalable, prévoit de conserver le très controversé régime actuel d'accès privilégié des lobbyistes au bâtiment du parlement et de n'introduire que des obligations minimales de déclaration de l'activité de lobbyiste. Transparency International Suisse rejette l'objet dans sa forme actuelle, en raison de ses insuffisances: le système de parrainage avec des laissez-passer permanents pour les lobbyistes est très critiquable du point de vue démocratique; opaque et arbitraire, il ne garantit ni l'égalité des chances, ni la sécurité juridique. Il faut donc le remplacer par un système d'accréditation doté de critères objectifs, de règles de déontologie claires et d'un registre public présentant en détail les lobbyistes exerçant leurs activités sous la Coupole, les intérêts qu'ils défendent et pour le compte de qui ils agissent.

Contact médias:

Martin Hilti, directeur
Transparency International Suisse (Berne)
Tél.: +41 (0)31 382 35 50
Courriel: martin.hilti@transparency.ch

Transparency International (TI) Suisse est la section suisse de Transparency International, la principale organisation non gouvernementale qui lutte contre la corruption dans le monde. TI Suisse combat la corruption en Suisse et dans les rapports commerciaux des entreprises suisses avec l'étranger. TI Suisse est active dans les domaines de la sensibilisation et du plaidoyer, rédige des rapports et des instruments de travail, encourage l'échange au sein de certains groupes professionnels, collabore avec d'autres institutions et prend position sur l'actualité. www.transparency.ch